



## Compte rendu du comité syndical du 11 février 2020

### à 17h30 à Lagrand (salle de la CCSB)

Monsieur Jacques FRANCOU ouvre la séance du comité syndical composé de 14 élus au total, le quorum est atteint. Il informe que ce conseil syndical ne sera pas le dernier de cette mandature car il reste à voter le compte de gestion et le compte administratif. La date du 4 mars à 16h30 est proposée pour le dernier comité syndical.

M. Francou poursuit en informant qu'il a rencontré le 5 février 2020, Mme Chavanon de la Préfecture des Hautes Alpes, afin de faire un bilan des crues de 2019. Les solutions proposées par la Préfecture pour :

- les communes sinistrées : demandes de classement en catastrophes naturelles si les biens sont assurés ;
- les agriculteurs : une indemnisation au titre d'un classement en calamités agricoles est envisageable si l'événement le justifie.

M. Francou informe que tout ce qui concerne l'eau potable relève de la compétence de la commune et non de la GEMAPI.

M. Contoz indique qu'il n'est pas nécessaire que la commune soit assurée pour être dédommée quand un arrêté de catastrophes naturelles est pris.

M. Francou se renseignera pour savoir si les routes peuvent entrer dans la prise en charge « catastrophes naturelles ».

Mme Acanfora alerte sur l'état des digues de la Faurie qui se dégradent encore plus.

Monsieur Bernard MATHIEU est secrétaire de séance.

Le compte rendu du précédent conseil syndical (4 décembre 2019) est approuvé à l'unanimité.

M. Francou établit un bilan du succinct du mandat et rappelle qu'au début de ce mandat, le syndicat portait une dette de 170 000 € qui a pu être soldée grâce à une bonne gestion financière. Il informe également que les participations des communautés de communes au bénéfice du syndicat n'ont pas augmenté depuis 2018. Il souligne que pour poursuivre son travail sans puiser dans ses « réserves », le syndicat devra augmenter les participations dans les années à venir. Il propose de présenter le budget 2020 conformément aux lignes directrices validées lors du débat d'orientation budgétaire du 4 décembre 2019.

### 1- REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS

Monsieur Francou présente la reprise anticipée des résultats 2019. Sur la base de la fiche de calcul du résultat prévisionnel et des résultats d'exécution visés par le comptable, les résultats sont établis comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	297 413,92 €	828 543,15 €
Recettes	271 795,39 €	759 390,90 €
Report 2018	237 362,59 €	197 571,69 €
<b>Résultat à reporter</b>	<b>211 744,06 €</b>	<b>128 419,44 €</b>

#### La délibération n°2020\_001 est validée à l'unanimité

Décide de reprendre les résultats 2019 par anticipation sur le budget 2020 de la manière suivante :

- Investissement : 211 744,06 € au compte 001 (recettes)
- Fonctionnement : 128 419,44 € au compte 002 (recettes)

### 2- VOTE DU BUDGET 2020

Monsieur Francou et Mme Vassas présentent à deux voix la proposition de budget 2020.

#### Contexte :

Le budget primitif de l'exercice 2020 s'équilibre en recettes et en dépenses et s'élève à :

En recettes à la somme de : **1 889 338,42 €**  
 En dépenses à la somme de : **1 889 338,42 €**

Le budget 2020 est présenté par chapitre selon le détail suivant :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Dépenses prévisionnelles

<b>Dépenses prévisionnelles de fonctionnement</b>		
Chapitre	Libellé	BP 2020
011	Charges à caractère général	222 761,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	430 867,03 €
65	Autres charges de gestion courante	27 511,80 €
66	Charges financières	2 400,00 €
67	Charges exceptionnelles	25 000,00 €
22	Dépenses imprévues	3 000,00 €
014-7398	Atténuation de produits	10 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	56 126,94 €
042-6811	Dotations aux amortissements	185 543,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>963 209,77 €</b>

### Recettes prévisionnelles

<b>Recettes prévisionnelles de fonctionnement</b>		
Chapitre	Libellé	BP 2020
74	Dotations et participations	649 147,33 €
042	Reprise de subventions	185 543,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	128 419,44 €
77	Produits exceptionnels	100,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>963 209,77 €</b>

## Evolution des dépenses prévisionnelles de fonctionnement entre BP 2019 et BP 2020

DÉPENSES de fonctionnement - Comparaison BP 2019 et BP 2020				
Chapitre	Libellé	2019	2020	Différence
011	Charges à caractère général TOTAL (frais de structures + études + frais d'acte	303 841,00 €	222 761,00 €	-81 080,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	411 867,14 €	430 867,03 €	18 999,89 €
65	Autres charges de gestion courante	28 251,25 €	27 511,80 €	-739,45 €
66	Charges financières	2 301,16 €	2 400,00 €	98,84 €
67	Charges exceptionnelles/titres annulés	21 468,00 €	25 000,00 €	3 532,00 €
022	Dépenses imprévues	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €
014-7489	Atténuation de produit	20 000,00 €	10 000,00 €	-10 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	120 376,72 €	56 126,94 €	-64 249,78 €
042-6811	Dotations aux amortissements	185 661,00 €	185 543,00 €	-118,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 096 766,27 €</b>	<b>963 209,77 €</b>	<b>-133 556,50 €</b>

M. Francou fait remarquer la baisse du virement à la section d'investissement car les participations des EPCI n'ont pas augmenté depuis plusieurs années, ainsi le syndicat consomme progressivement au fil des années son excédent de fonctionnement. Il alerte quant à la nécessité d'augmenter les participations des EPCI à l'avenir.

### Fonctionnement : Détails des dépenses prévisionnelles

#### **011 - Charges à caractère général :**

##### **Études et recherche :**

- \* Plan de gestion des alluvions de la Méouge (PAPI)
- \* Étude agricole sur parcelles en zone inondable, 26, 05 et 04 (PAPI)
- \* Vision analytique du risque inondation (PAPI)
- \* Vision ressentie des zones à protéger (POIA)
- \* Définition concertée des zones à protéger (PAPI)
- \* Stratégie de gestion en dehors des systèmes d'endiguement (PAPI)
- \* Gestion de crise (POIA)
- \* Révision des statuts du SMIGIBA (Contrat de rivière)

##### **Maintenance :**

- \* Stations de mesures de débit (Contrat de rivière)
- \* Site internet (Contrat de rivière)
- \* Extincteurs
- \* Copieur

##### **Catalogues et imprimés :**

- \* Bulletin annuel d'information (Contrat de rivière)

##### **Autres service extérieurs :**

- \* Sensibilisation des scolaires (PAPI et POIA)
- \* Sorties Natura 2000
- \* Panneaux Natura 2000 : infographie et impression
- \* Support de communication pour le public (PAPI et POIA)

- \* Conférences (PAPI et POIA)
- \* Réunions thématiques à destination des acteurs locaux (PAPI et POIA)
- \* Fiches pratiques d'informations (PAPI)
- \* Création base de données SIG (POIA)

### **012 - Charges de personnel :**

Comparaison 2020 /2019 : 8,5 ETP (2020) / 7,66 ETP (2019)

→ CDD : 3 ingénieurs en 2020 / 3 ingénieurs en 2019 (A. Bizart, J. Hoffmann, C. Gand)

Augmentation du temps de travail sous forme d'heures complémentaires pour mettre en œuvre les actions environnement du PAPI d'intention

+ 20% poste ingénieur Natura 2000 Céuze/Manteyer

→ CDI : 1 technicien de rivière (C. Ruhl) et 2 ingénieurs en 2020 (E. Hustache, A. Gourhand) / idem en 2019

→ Titulaires :

- \* 2 secrétaires/comptables en 2020 / 2 secrétaires/comptables en 2019 (H. Sciamma, G. Barrere)

- \* 1 ingénieur en 2020 / 1 ingénieur en 2019 (C. Vassas)

- \* Titularisation : 0 en 2019 / 0 en 2019

→ Vacataire : 0 vacataire en 2020 / 1 ingénieur en 2019 (S. Lejeune) 3 mois

→ Actualisation des indices : conforme au plan de carrière et à la loi

### **65 - Indemnités des élus :**

Président + 3 vice-présidents

### **67 - Charges exceptionnelles :**

Remboursement des subventions trop perçues

### **22 - Dépenses imprévues**

### **023 – Virement à la section d'investissement**

### **042-6811 – Amortissements**

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **Dépenses prévisionnelles**

<b>Dépenses prévisionnelles d'investissement</b>				
Chapitre	Libellé	RAR 2019	Prévisionnel 2020	BP 2020
20	Immobilisations incorporelles	18 960,00 €	116 547,37 €	135 507,37 €
21	Immobilisations corporelles	86 160,00 €	55 680,00 €	272 294,85 €
	Immobilisations corporelles : <b>Achat locaux</b>	130 454,85 €		
23	Immobilisations en cours	5 220,00 €	171 332,38 €	211 638,28 €
	Immobilisations en cours : <b>Travaux</b>	35 085,90 €		
020	Dépenses imprévues		25 000,00 €	25 000,00 €
040-139	Reprise de subventions		185 543,00 €	185 543,00 €
041-2331	Opérations patrimoniales		4 000,00 €	4 000,00 €
1641	Emprunts et dettes assimilées	92 145,15 €		92 145,15 €
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>368 025,90 €</b>	<b>558 102,75 €</b>	<b>926 128,65 €</b>

## Recettes prévisionnelles

Recettes prévisionnelles d'investissement				
Chapitre	Libellé	RAR 2019	Prévisionnel 2020	BP 2020
13	Subventions d'investissement	72 894,59 €	209 828,75 €	282 723,34 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)		10 376,89 €	10 376,88 €
021	Virement de la section de fonctionnement		56 126,94 €	56 126,94 €
040-28	Amortissements		185 543,00 €	185 543,00 €
001	Résultat d'investissement		211 744,06 €	211 744,06 €
041-2031	Opérations patrimoniales		4 000,00 €	4 000,00 €
1641	Emprunts et dettes assimilées	175 614,43 €		175 614,43 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>248 509,02 €</b>	<b>677 619,64 €</b>	<b>926 128,65 €</b>

## Evolution des dépenses prévisionnelles d'investissement entre BP 2019 et BP 2020

DÉPENSES d'investissement - Comparaison BP 2019 et BP 2020				
Chapitre	Libellé	2019	2020	Différence
20	Immobilisations incorporelles	108 229,52 €	135 507,37 €	27 277,85 €
21	Immobilisations corporelles	95 960,00 €	141 840,00 €	45 880,00 €
	<b>Immobilisations corporelles: Achat locaux</b>	<b>222 600,00 €</b>	<b>130 454,85 €</b>	<b>-92 145,15 €</b>
23	Immobilisations en cours	175 475,72 €	176 552,38 €	1 076,66 €
	<b>Immobilisations en cours: Travaux</b>	<b>35 085,90 €</b>	<b>35 085,90 €</b>	<b>0,00 €</b>
020	Dépenses imprévues	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €
040-139	Reprise de subventions	185 661,00 €	185 543,00 €	-118,00 €
041-2331	Opérations patrimoniales	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €
1641	Emprunts et dettes assimilées	92 145,15 €	92 145,15 €	0,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>944 157,29 €</b>	<b>926 128,65 €</b>	<b>-18 028,64 €</b>

## Investissement : Détails des dépenses prévisionnelles par chapitre

### **20 - Immobilisations incorporelles :**

**PAPI :** Suite étude endiguement Grand Buëch : concertation et avant projet détaillé  
Élargissement de la Blaisance (actualisation dossier loi sur l'eau)  
Étude du Rif de l'Arc

### **21 - Immobilisations corporelles :**

**CDR :** Matériel informatique  
Équipements divers

**PAPI :** Repères de crues  
Définition d'un programme de surveillance en crue : Acquisition de stations de mesure de débit en crue (POIA + PAPI)  
Jaugeages en crue

**POIA :** Panneaux d'informations / informations au public

**Locaux** : Acquisition locaux du SMIGIBA

**Véhicule** : Acquisition

**23 - Immobilisations en cours :**

**CDR** : Traitement des iscles et travaux d'entretien de la végétation des berges et du lit – campagne 2020  
Stations de mesure des débits d'étiage : acquisition petit matériel (maintenance, sondes thermiques)

**Locaux** : Travaux éventuels dans les nouveaux locaux du SMIGIBA ?

**Interventions post crue**

**020 - Dépenses imprévues :**

Réserve

**040 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections**

**041 - Opérations patrimoniales**

**1641 – Emprunts et dettes assimilées**

**Présentation générale**

Dépenses	TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	963 209,77 €	1 889 338,42 €
	TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	926 128,65 €	
Recettes	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	963 209,77 €	1 889 338,42 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	926 128,65 €	

**La délibération n°2020\_002 est approuvée à l'unanimité :**

- **D'approuver** le budget primitif de l'exercice 2020, ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : **1 889 338,42 €**

En dépenses à la somme de : **1 889 338,42 €**

- **D'adopter** le budget par chapitre selon le détail présenté ci-dessus

#### Contexte :

Les participations des communautés de communes demandées pour l'année 2020 s'élèvent à **231 666,19 €** au total et permettent la mise en œuvre d'actions prioritaires dans la continuité du contrat de rivière et la poursuite des actions inscrites dans le PAPI d'intention.

Les participations en fonctionnement s'élèvent à 196 631,40 € et en investissement à 35 034,78 €. Les actions qui relèvent de la GEMAPI représentent 86 015,68 € et celles qui sont hors GEMAPI sont de 145 650,51 €.

#### Discussion :

M. Mathieu fait remarquer que les actions portées par le syndicat ne relèvent pas toutes de la GEMAPI.

Mme Vassas complète en indiquant que la ventilation GEMAPI/hors GEMAPI est faite par action et relève d'une appréciation technique au plus juste. Cette information est donnée à titre indicatif car les statuts actuels ne précisent pas comment répartir les participations des EPCI entre ce qui relève de la Gemapi et du hors Gemapi.

M. Mathieu poursuit en alertant la nécessité de bien définir ce qui relève de la GEMAPI au sein de chaque EPCI.

#### La délibération n°2020\_003 est approuvée à l'unanimité.

- D'approuver les participations financières des communautés des communes pour l'exercice budgétaire 2020 pour un montant total de **231 666,19 €**

EPCI	Participations totales 2020
Communautés de communes Buëch Dévoluy	82 747,64 €
Communautés de communes Sisteronais Buëch	130 454,57€
Communautés de communes Baronnie en Drôme Provençale	16 778,53 €
Communautés de communes Diois	1 685,44 €
<b>TOTAL</b>	<b>231 666,18 €</b>

- D'approuver la répartition suivante en Fonctionnement et investissement de ces participations :
  - Participations qui relèvent du fonctionnement

EPCI	Participations Fonctionnement 2020
Communautés de communes Buëch Dévoluy	70 233,75 €
Communautés de communes Sisteronais Buëch	110 725,98 €
Communautés de communes Baronnie en Drôme Provençale	14 241,12 €
Communautés de communes Diois	1 430,55 €



<b>TOTAL</b>	<b>196 631,40 €</b>
--------------	---------------------

- Participations qui relèvent de l'investissement

EPCI	Participations Investissement 2020
Communautés de communes Buëch Dévoluy	12 513,89 €
Communautés de communes Sisteronais Buëch	19 728,59 €
Communautés de communes Baronnie en Drôme Provençale	2 537,41 €
Communautés de communes Diois	254,89 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 034,78 €</b>

#### 4- TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION DES BERGES ET DU LIT ET TRAITEMENT DES ISCLES — CAMPAGNE 2020 — DÉPARTEMENT 05

##### Contexte :

Le SMIGIBA réalise depuis 2009 des travaux d'entretien et de restauration de la végétation des berges et du lit des cours d'eau présents sur le bassin versant du Buëch ainsi que des travaux d'entretien des iscles. Ces travaux s'intègrent dans le plan pluriannuel d'entretien et de restauration des berges et du lit sur le bassin versant du Buëch et sont conformes à la déclaration d'intérêt général. Tous les ans, un diagnostic technique réalisé par le SMIGIBA actualise les tronçons sur lesquels intervenir. Pour 2020, les travaux se dérouleront en priorité sur les affluents et en fonction des besoins suite aux crues de l'automne 2019.

##### La délibération n°2020\_004 est approuvée à l'unanimité.

- **D'AUTORISER** le Président du SMIGIBA à engager et signer les marchés, les avenants éventuels ainsi que tous les documents nécessaires au suivi administratif et financier de ces marchés ;
- **D'AUTORISER** le Président à solliciter les subventions pour un montant total de travaux de **40 000 € HT** auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional PACA et du Conseil Départemental 05 dont le plan de financement est le suivant :
  - Agence de l'eau : 30 % soit 12 000 € HT
  - Conseil régional PACA : 0 % soit 0 HT
  - Conseil départemental 05 : 20 % soit 8 000 € HT
  - SMIGIBA : 50 % soit 20 000 € HT
- **D'AUTORISER** le président du SMIGIBA à signer une convention de travaux avec une ou plusieurs associations d'insertion dans la limite du montant inscrit au budget pour cette action ;
- **D'AUTORISER** le président du SMIGIBA à signer une convention de travaux et de circulation avec les propriétaires riverains.

### Contexte :

Contexte similaire à la délibération précédente mais pour les travaux qui se dérouleront dans le département de la Drôme.

### La délibération n°2020\_005 est approuvée à l'unanimité.

- **D'AUTORISER** le Président du SMIGIBA à engager et signer les marchés, les avenants éventuels ainsi que tous les documents nécessaires au suivi administratif et financier de ces marchés ;
- **D'AUTORISER** le Président à solliciter les subventions pour un montant total de travaux de **40 000 € HT** auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional PACA et du Conseil Départemental 26 dont le plan de financement est le suivant :
  - Agence de l'eau : 30 % soit 12 000 € HT
  - Conseil régional PACA : 0 % soit 0 HT
  - Conseil départemental 26 : 20 % soit 8 000 € HT
  - SMIGIBA : 50 % soit 20 000 € HT
- **D'AUTORISER** le président du SMIGIBA à signer une convention de travaux avec une ou plusieurs associations d'insertion dans la limite du montant inscrit au budget pour cette action ;
- **D'AUTORISER** le président du SMIGIBA à signer une convention de travaux et de circulation avec les propriétaires riverains.

## 6- « PROGRAMME OPÉRATIONNEL INTERRÉGIONAL DU MASSIF DES ALPES — ANNÉE 2020 »

### Contexte :

Le SMIGIBA bénéficie du Programme Opérationnel Interrégional du massif des Alpes depuis juillet 2018 (la Région PACA a donné son accord pour le financement des actions du POIA jusqu'à fin août 2019, l'autorité de gestion du FEDER représentée par la Région PACA a donné son accord pour le financement des actions du POIA jusqu'au 31 août 2021, l'état a donné son accord pour le financement des actions du POIA jusqu'au 31 décembre 2018 au titre du FNADT).

L'opération « Gestion intégrée des risques naturels sur le bassin versant du Buëch et de ses affluents » est programmée de septembre 2018 à août 2021.

Il faut noter que la subvention de la Région Sud PACA est attribuée pour une année car il s'agit d'un programme pluriannuel et il convient de délibérer chaque année pour déposer une demande de subvention à la Région.

Le montant du POIA pour les actions en fonctionnement sur l'année 2020 a été révisé et estimé à 100 941,89 € TTC contre 106 267,26 € TTC prévu initialement dans la délibération DE\_2019\_039.

Le plan de financement pour 2020 pour les actions en fonctionnement :

FEDER	50 % soit	50 470,95 €TTC
-------	-----------	----------------

Etat-FNADT	15 % soit	15 141,28 €TTC
Conseil Régional PACA	15 % soit	15 141,28 €TTC
SMIGIBA	20 % soit	20 188,38 €TTC
<b>TOTAL</b>		<b>100 941,89 €TTC</b>

#### La délibération n°2020\_006 est approuvée à l'unanimité.

- **D'autoriser** le Président du SMIGIBA à déposer le dossier de demande de subvention FNADT pour l'année 2020 dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes pour instruction;
- **D'autoriser** le Président du SMIGIBA à signer tout document relatif à cette subvention.

### 7- INFORMATION À DESTINATION DU PUBLIC - PROGRAMME 2020-2021 (ACTION 3.1 DU PAPI D'INTENTION)

#### Contexte :

Dans le cadre du PAPI d'intention, des opérations de communication sont prévues et visent la sensibilisation des scolaires ainsi que des conférences à l'attention du grand public.

#### La délibération n°2020\_007 est approuvée à l'unanimité.

**D'ENGAGER** le programme 2020-2021 relatif à l'information à destination du public tel que précisé dans le programme d'actions du PAPI du Buëch (fiche action 3.1 année 2020-2021 – sensibilisation des scolaires, conférences Grand Public),

**D'AUTORISER** le président à solliciter les subventions pour un montant total de prestations de 9 600 € TTC auprès de l'État – FPRNM et du Conseil Régional PACA dont le plan de financement est le suivant :

État – FPRNM	50 % soit	4 800 € TTC
Conseil Régional PACA	30 % soit	2 880 € TTC
SMIGIBA	20 % soit	1 920 € TTC

**D'AUTORISER** le président à signer les marchés et devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette action dans la limite des montants fixés au budget.

### 8- INFORMATION À DESTINATION DES ACTEURS LOCAUX - PROGRAMME 2020-2021 (ACTION 3.2 DU PAPI D'INTENTION)

#### Contexte :

Dans le cadre du PAPI d'intention, des opérations de communication sont prévues et visent la sensibilisation des scolaires ainsi que des conférences à l'attention du grand public.

#### La délibération n°2020\_008 est approuvée à l'unanimité.

**D'ENGAGER** le programme 2020-2021 relatif à l'information à destination du public tel que précisé dans le programme d'actions du PAPI du Buëch (fiche action 3.1 année 2020-2021 – sensibilisation des scolaires, conférences Grand Public),

**D'AUTORISER** le président à solliciter les subventions pour un montant total de prestations de 9 600 € TTC auprès de l'État – FPRNM et du Conseil Régional PACA dont le plan de financement est le suivant :

État – FPRNM	50 % soit	4 800 € TTC
Conseil Régional PACA	30 % soit	2 880 € TTC
SMIGIBA	20 % soit	1 920 € TTC

**D'AUTORISER** le président à signer les marchés et devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette action dans la limite des montants fixés au budget.

## 9- HEURES COMPLÉMENTAIRES

### Contexte :

La mise en œuvre de certaines actions du PAPI et du POIA, notamment l'action de création d'un observatoire à l'échelle du territoire du Buëch engendre un accroissement de travail temporaire. Il est proposé que ce travail supplémentaire soit réalisé en interne par le poste d'ingénieur Natura 2000 chargé de l'animation des sites « Bec de Crigne », « Céüse, montagne d'Aujourd'hui, Pic de Crigne et montagne de Saint Genis » et « Marais de Manteyer » à compter du 12 février 2020 pour une durée de travail complémentaire de 7 heures hebdomadaires.

### La délibération n°2020\_009 est approuvée à l'unanimité.

- D'autoriser la mise en place des heures complémentaires pour les agents de catégorie A ;
- D'autoriser pour le poste suscitée la mise en place de 7 heures hebdomadaires complémentaires à compter du 12 février 2020 ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ces heures complémentaires.

## 10- APPROBATION DES STATUTS LOGICIEL DE COMPTABILITÉ AGEDI

### Contexte :

Le fournisseur de logiciel de comptabilité AGEDI change de statuts et passe d'un syndicat mixte fermé à un syndicat mixte ouvert. Les adhérents doivent délibérer pour approuver les nouveaux statuts.

### La délibération n°2020\_010 est approuvée à l'unanimité.

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.G.E.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur Président, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.G.E.D.I.